

**Description et justification de l'inclusion/exclusion  
À des fins de discussion uniquement**

**Introduction**

Ce document présente des renseignements préliminaires sur de nombreuses thérapies utilisées dans diverses professions complémentaires et non conventionnelles, notamment : l'objectif connu de la thérapie, la question de savoir si le futur règlement sur les thérapies naturopathiques autoriserait, autoriserait avec des conditions ou interdirait l'utilisation de la thérapie dans l'exercice de la naturopathie. Les thérapies sont présentées par ordre alphabétique.

<b>Thérapie</b>	<b>Proposition d'inclusion/exclusion</b>	<b>Objectif connu</b>	<b>Motif</b>
<b>Acupression</b>	Autorisée	L'utilisation de la thérapie par le massage pour appliquer une pression sur des points précis du corps selon les principes de la médecine traditionnelle chinoise	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Faible risque de préjudice pour les patients.
<b>Acuponcture</b>	Autorisée	Application d'aiguilles sur des points anatomiques précis du corps humain (méridiens) pour soulager les symptômes associés à ces points	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. L'utilisation par les DN est autorisée en tant que dérogation à la restriction relative à l'accomplissement de l'acte autorisé.
<b>Immunothérapie allergique – Avancée</b>	Interdite	Thérapie utilisant le test de la scarification (piqûre de la peau avec des allergènes potentiels) ou le test cutané intradermique (injection d'un allergène dans l'épiderme) pour tester les réactions allergiques chez les patients.	Nécessite un acte autorisé ne relevant pas de la profession (les piqûres de peau sont limitées aux thérapies naturopathiques prescrites) et l'administration de substances que la profession n'est pas autorisée à utiliser par injection.
<b>Immunothérapie allergénique (de base)</b>	Autorisée	Le traitement des patients par l'élimination d'aliments, les tests	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		sanguins autorisés pour la profession, la provocation orale et les tests épicutanés pour déterminer si certains aliments ou d'autres substances créent des réactions allergiques	profession. Faible risque de préjudice pour les patients.
<b>Thérapie de remplacement d'androgène</b>	Interdite	L'administration de testostérone par injections, crèmes cutanées, timbres, gels, pilules ou granules sous-cutanées.	Ces substances sont des médicaments ou des substances réglementés que les DN ne sont pas autorisés à utiliser au Canada et en Ontario.
<b>Zoothérapie</b>	Autorisée	Inclut l'utilisation d'animaux dans un traitement. L'objectif de cette intervention assistée par les animaux améliorer le fonctionnement social, émotionnel ou cognitif du patient.	Thérapie dans le domaine public.
<b>Aromathérapie</b>	Autorisée	Pratique fondée sur l'utilisation de matières aromatiques, notamment d'huiles essentielles et d'autres composés aromatiques, qui prétendent améliorer le bien-être psychologique.	Thérapie dans le domaine public.
<b>Art-thérapie</b>	Interdite	L'art-thérapie encourage l'expression créative par la peinture, le dessin ou le modelage. Elle peut offrir à la personne un espace sûr pour exprimer ses sentiments et lui permettre de mieux contrôler sa vie	Une partie de la psychothérapie qui est un acte autorisé ne relevant pas des DN en Ontario.
<b>Aurothérapie</b> (également : chrysothérapie, thérapie à base de médicaments contenant de l'or).	Interdite	Administration de produits pharmaceutiques contenant de l'or.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser ces médicaments.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Thérapie d'amélioration immunitaire autologue</b>	Interdite	Procédure consistant à prélever des cellules immunitaires dans l'organisme du patient, à les cultiver et à les traiter pour les activer jusqu'à ce que leur résistance au cancer soit renforcée, puis à les réintégrer dans l'organisme.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à injecter des cellules.
<b>Hormonothérapie substitutive à base d'hormones bio-identiques</b>	Autorisée	Traitement des déficiences hormonales par l'utilisation d'hormones bioidentiques qui sont des produits de santé naturels à usage restreint.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. L'utilisation d'hormones bioidentiques par les DN qualifiés est autorisée.
<b>Thérapie par irradiation du sang</b>	Interdite	Le sang est exposé à une lumière de faible intensité (souvent une lumière laser) pour des raisons thérapeutiques. Administrée de trois manières : par voie extracorporelle, par voie transcutanée et par voie intraveineuse.	La prise de sang en cabinet n'est pas autorisée à cette fin. Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à injecter du sang.
<b>Médecine par les plantes</b> (également thérapie à base de plantes)	Autorisée	L'utilisation d'extraits de plantes et d'herbes sous forme de thés, de teintures ou de gélules.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Limitée à l'utilisation de produits de santé naturels dont la vente et la distribution sont autorisées au Canada.
<b>Thérapie de resynchronisation cardiaque</b>	Interdite	L'insertion d'électrodes dans les ventricules gauche et droit du cœur, ainsi que parfois dans l'oreillette droite, pour traiter l'insuffisance cardiaque en coordonnant la fonction des ventricules gauche et droit par l'intermédiaire d'un stimulateur	Exige des connaissances, des compétences et un jugement qui ne font pas partie du champ d'exercice de la profession

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		cardiaque, un petit dispositif inséré dans la paroi thoracique antérieure	
<b>Thérapie cellulaire</b> (également cytothérapie, thérapie par transfert de cellules)	Interdite	Des cellules viables sont injectées, greffées ou implantées dans un patient afin d'obtenir un effet médicinal[1], par exemple en transplantant des cellules T capables de combattre les cellules cancéreuses par l'entremise de l'immunité à médiation cellulaire dans le cadre d'une immunothérapie, ou en greffant des cellules souches pour régénérer les tissus malades.	Exige des connaissances, des compétences et un jugement qui ne font pas partie du champ d'exercice de la profession Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à injecter des cellules.
<b>Chélation</b>	Interdite	Une procédure qui comprend l'administration d'agents chélateurs pour éliminer les métaux lourds de l'organisme.	La chélation doit être administrée avec précaution, car elle peut avoir un certain nombre d'effets secondaires, y compris la mort. Les preuves médicales ne confirment pas l'efficacité de la chélation à d'autres fins que le traitement de l'empoisonnement par les métaux lourds.
<b>Chimiothérapie</b>	Interdite	Type de traitement du cancer qui utilise un ou plusieurs médicaments anticancéreux (agents chimiothérapeutiques ou agents alkylants) dans le cadre d'un régime standard.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser ces médicaments.
<b>Thérapie au cobalt</b>	Interdite	L'utilisation de rayons gamma provenant d'un radio-isotope, le cobalt 60, pour traiter des maladies telles que le cancer. Les appareils de	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser les appareils de radiothérapie

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		radiothérapie par faisceau externe (téléthérapie), qui produisent un faisceau de rayons gamma dirigé vers le corps du patient pour tuer les tissus tumoraux	
<b>Thérapie du côlon</b> (ou hydrothérapie du côlon, irrigation du côlon)	Interdite	Traitement utilisé pour éliminer le contenu du gros intestin en utilisant de l'eau ou d'autres substances jusqu'à ce que la totalité du côlon soit nettoyée.	Il n'existe que peu ou pas de preuves scientifiques des bienfaits <sup>1</sup> de cette procédure, alors qu'elle comporte des risques de niveau moyen.
<b>Thérapie crânio-sacrée</b>	Interdite	Utilise un toucher doux pour sentir les mouvements rythmiques inexistantes des os du crâne et ajuster les articulations immobiles du crâne afin d'obtenir un résultat thérapeutique.	Ne fait pas partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Bien qu'il semble y avoir un faible risque de préjudice pour les patients, une revue systématique et une méta-analyse ont conclu qu'il n'y avait pas de preuve de l'efficacité du traitement <sup>2</sup> .
<b>Thérapie par les cristaux</b>	Autorisée	Une pratique qui utilise des pierres semi-précieuses et des cristaux tels que le quartz, l'agate, l'améthyste ou l'opale, en se basant sur la croyance qu'ils ont des pouvoirs de guérison qui peuvent stimuler les niveaux d'énergie faible, prévenir la mauvaise énergie, libérer l'énergie bloquée et transformer l'aura d'un corps.	Thérapie dans le domaine public. Il n'existe que peu ou pas de preuves des bienfaits de cette thérapie pour les patients, mais elle présente également un faible risque de préjudices pour les patients.
<b>Thérapie par application de ventouses</b>	Autorisée	Traitement consistant à créer une aspiration locale sur la peau en	Thérapie dans le domaine public. Une recherche sur <a href="#">PubMed</a> a permis de

<sup>1</sup> [Clinical effects of colonic cleansing for general health promotion: a systematic review](#). D Acosta et Cash, 2009. PMID : 19724266.

<sup>2</sup> [Is Craniosacral Therapy Effective? A Systematic Review and Meta-Analysis](#), Ceballos-Latia et coll, PMID : 38540643.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en <a href="#">clicquant ici</a> .	5
--	---

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		appliquant des ventouses chauffées, souvent utilisé pour les douleurs lombaires, le manque d'appétit, l'indigestion, la pression sanguine élevée, l'acné, la dermatite, le psoriasis, l'anémie, entre autres.	trouver plusieurs articles qui suggèrent que les bienfaits du claquement « cupping » sont de plus en plus évidents <sup>3</sup> .
<b>Diathermie</b>	Autorisée	Chaleur induite par l'électricité ou utilisation de courants électromagnétiques à haute fréquence comme forme de thérapie physique et dans les interventions chirurgicales	Ne peut être effectué qu'à l'aide d'un appareil approuvé par Santé Canada.
<b>Thérapie d'occlusion par ruban adhésif</b>	Interdite	Méthode de traitement des verrues en les recouvrant de ruban adhésif pendant de longues périodes	Il n'y a pas de différence statistique entre cette thérapie et la cryothérapie dans le traitement des verrues chez les adultes <sup>4</sup> .
<b>Électroconvulsothérapie</b> (ou électrochocs)	Interdite	Traitement psychiatrique au cours duquel une crise généralisée (sans convulsions musculaires) est provoquée électriquement pour traiter des troubles mentaux réfractaires. L'ECT est souvent utilisé pour traiter les troubles dépressifs majeurs, la manie et la catatonie	Cet acte autorisé de psychothérapie ne relève pas des DN en Ontario.
<b>Thérapie électromagnétique</b> (également électrothérapie)	Interdite	L'utilisation de rayonnements électromagnétiques, tels que les ondes radio, pour générer un champ électromagnétique statique.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser les appareils de radiothérapie

<sup>3</sup> [Evidence Map of Cupping Therapy](#). Choi et coll, 2021. PMID : 33920643.

<sup>4</sup> [Duct tape for the treatment of common warts in adults: a double-blind randomized controlled trial](#). Wenner et coll, 2007. PMID : 17372095.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [clicquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Électrothérapie</b> (également appelée thérapie par faisceau d'électrons)	Interdite	L'utilisation de la radiothérapie par faisceau externe où des électrons sont dirigés vers le site d'une tumeur pour le traitement médical du cancer.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser les appareils de radiothérapie
<b>Thérapie énergétique</b> (également thérapie Reiki, thérapie Qigong)	Autorisée	Croyance selon laquelle les guérisseurs peuvent canaliser l'« énergie de guérison » vers un patient et obtenir des résultats positifs.	Une étude a montré que la thérapie Reiki est utile pour soulager la douleur, diminuer l'anxiété ou la dépression et améliorer la qualité de vie dans plusieurs pathologies <sup>5</sup> .
<b>Thérapie de remplacement d'androgène</b>	Interdite	Remplace une enzyme déficiente ou absente de l'organisme. En général, cela se fait en administrant au patient une perfusion intraveineuse d'une solution contenant l'enzyme.	Les DN en Ontario ne sont actuellement pas autorisés à administrer des enzymes par injection ou perfusion intraveineuse
<b>Thérapie épigénétique</b> (aussi thérapie génique)	Interdite	L'utilisation de médicaments ou d'autres interventions pour modifier les schémas d'expression des gènes, afin de traiter potentiellement les maladies en ciblant les mécanismes épigénétiques tels que la méthylation de l'ADN et les modifications des histones.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser ces médicaments.
<b>Thérapie équine</b>	Autorisée	Une gamme de traitements impliquant des activités avec des chevaux et d'autres équidés pour promouvoir la santé physique et mentale	Domaine public. Peut être considéré comme faisant partie de la zoothérapie.

<sup>5</sup> [Reiki therapy for pain, anxiety, and quality of life](#). Billot et coll, 2019. BMJ Support Palliat Care. PMID : 30948444.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en <a href="#">clicquant ici</a> .	7
--	---

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Thérapie par l'exercice</b>	Autorisée	L'utilisation de l'activité physique pour aider à traiter les blessures ou les affections.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Faible risque de préjudice pour les patients.
<b>Thérapie extracorporelle par ondes de choc</b>	Interdite	Traitement utilisant des impulsions acoustiques puissantes, principalement utilisé pour traiter les calculs rénaux, ainsi qu'en physiothérapie et en orthopédique.	Ne fait pas partie de l'éducation et de la formation des DN. La thérapie va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Bactériothérapie fécale</b>	Interdite	Le transfert de bactéries et d'antibactériens naturels obtenus à partir des selles d'un individu sain dans l'intestin d'un patient par lavement, coloscopie ou autres moyens, dans le but de rétablir une communauté microbienne saine.	Utilisation limitée au traitement de l'infection à Clostridioides difficile résistante. Santé Canada <sup>6</sup> considère la matière fécale comme un médicament et réglemente la bactériothérapie fécale comme un nouveau médicament biologique dont l'utilisation nécessite une autorisation réglementaire.
<b>Thérapie Feldenkrais</b>	Autorisée	La méthode Feldenkrais (MF) est basée sur l'apprentissage de schémas de mouvements alternatifs, effectués de manière active et consciente, qui peuvent avoir des effets thérapeutiques <sup>7</sup> .	Il existe des preuves des effets thérapeutiques de la MF par rapport à d'autres techniques de physiothérapie. La thérapie est du domaine public.
<b>Thérapie helminthique</b>	Interdite	Traitement des maladies auto-immunes et des troubles immunitaires	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à injecter les substances

<sup>6</sup> [Ligne directrice : Bactériothérapie fécale utilisée dans le traitement de l'infection à Clostridioides difficile qui ne répond pas aux traitements classiques](#). 9 septembre 2022.

<sup>7</sup> [Effects of the Feldenkrais Method as a Physiotherapy Tool: A Systematic Review and Meta-Analysis of Randomized Controlled Trials](#). Berland et coll, 2022. PMID : 36360614.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en <a href="#">clicquant ici</a> .	8
--	---



Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		au moyen d'une infestation délibérée (par inoculation) par un helminthe ou par les œufs d'un helminthe. Les helminthes sont des vers parasites tels que les ankylostomes, les trichocéphales et les vers filiformes qui ont évolué pour vivre au sein d'un organisme hôte dont ils dépendent pour leurs nutriments	nécessaires à ce traitement. Il s'agit d'une thérapie expérimentale et des recherches scientifiques supplémentaires sur ses bienfaits et ses risques s'imposent.
<b>Médecine par les plantes</b> (ou phytothérapie)	Autorisée	L'étude de la pharmacognosie et l'utilisation des plantes médicinales, qui sont à la base de la médecine traditionnelle	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Limitée à l'utilisation de produits de santé naturels
<b>Homéopathie</b>	Autorisée	L'administration orale ou topique au corps humain de dilutions de substances végétales, animales et minérales.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Faible risque de préjudice pour les patients.
<b>Thérapie hormonale/anti-hormonale</b>	Interdite	Y compris la thérapie de remplacement des androgènes, la thérapie de remplacement des œstrogènes, la thérapie de remplacement de la testostérone, la thérapie hormonale (oncologie), la thérapie de remplacement des hormones.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser ces médicaments.
<b>Thérapie horticole</b>	Autorisée	Consiste à utiliser les activités de jardinage pour favoriser la guérison et la réhabilitation de l'être humain.	Domaine public.
<b>Hydrothérapie</b> Aussi, aquariophilie, thérapie aquatique, balnéothérapie	Autorisée	L'utilisation de l'eau pour soulager et traiter la douleur; comprend les exercices aquatiques, les bains chauds, les bains de siège, les sels et	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Faible risque de préjudice pour les patients.
Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en <a href="#">cliquant ici</a> .			9

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		les bains minéraux, les enveloppements, les compressions, les saunas et l'immersion.	
<b>Oxygénothérapie hyperbare</b>	Autorisée	L'administration d'oxygène à 100 % à un patient placé à l'intérieur d'une chambre où la pression atmosphérique est augmentée. Autorisée par Santé Canada <sup>8</sup> pour le traitement de 14 affections.	Doit être délivrée avec un dispositif dont la vente est autorisée par Santé Canada et peut être utilisée pour le traitement de 14 affections identifiées.
<b>Thérapie par hyperthermie</b>	Interdite	Exposition des tissus corporels à une température élevée pour traiter le cancer. Il s'agit généralement d'un traitement complémentaire à la radiothérapie ou à la chimiothérapie.	Ne fait pas partie de l'éducation et de la formation des DN. La thérapie va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Ichthyothérapie</b>	Interdite	L'utilisation de poissons tels que Garra rufa pour nettoyer les plaies cutanées ou traiter d'autres affections cutanées	Dans le domaine public mais le traitement des plaies ne fait pas partie de l'éducation et de la formation des DN. La thérapie va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Thérapie de soutien au système immunitaire</b>	Autorisée	Traitement de la maladie par l'activation ou la suppression du système immunitaire.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Limitée à l'utilisation de produits de santé naturels dont Santé Canada autorise la vente et la distribution au Canada.
<b>Thérapie par immunisation</b>	Interdite	Les médicaments d'immunothérapie aident votre système immunitaire à travailler plus fort ou à trouver plus	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser ces médicaments.

<sup>8</sup> [Oxygénothérapie hyperbare](#). Santé Canada, 18 octobre 2019

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en <a href="#">cliquant ici</a> .	10
---	----

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
(également immunothérapie)		facilement les cellules cancéreuses et à s'en débarrasser.	
<b>Thérapie immunosuppressive</b>	Interdite	Il s'agit d'une réduction de l'activation ou de l'efficacité du système immunitaire. En général, l'immunosuppression délibérée a pour but d'empêcher le corps de rejeter une greffe d'organe.	Va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement des DN en Ontario. Généralement réalisée par des médecins et chirurgiens spécialisés.
<b>Traitement par voie d'inhalation</b> (également oxygénothérapie)	Autorisée, sous conditions	L'administration d'une substance approuvée dans les poumons et les voies respiratoires du corps humain.	Utilisation autorisée par les DN qui ont satisfait à la norme d'exercice en matière de prescription.
<b>Thérapie par injection</b>	Autorisée, sous conditions	L'administration d'une substance approuvée dans le corps humain.	Utilisation autorisée par les DN qui ont satisfait à la norme d'exercice en matière de prescription.
<b>Thérapie par immunoglobuline intraveineuse.</b>	Interdite	L'utilisation d'un mélange d'anticorps (immunoglobuline humaine normale) pour traiter plusieurs problèmes de santé.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à administrer les substances nécessaires.
<b>Thérapie par perfusion intraveineuse</b>	Autorisée, sous conditions	L'administration d'une substance approuvée par voie intraveineuse dans le corps humain.	L'utilisation par les DN qui ont satisfait aux normes d'exercice en matière de prescription et de thérapie par perfusion intraveineuse est autorisée.
<b>Thérapie par inversion</b>	Autorisée	Le processus de recherche de bénéfices thérapeutiques en se suspendant par les jambes, les chevilles ou les pieds dans un angle inversé ou complètement à l'envers.	Thérapie dans le domaine public. Une recherche dans PubMed n'a pas permis de trouver d'études sur l'efficacité de cette thérapie.
<b>Conseils sur le mode de vie</b>	Autorisée	Conseiller les patients sur certains aspects de leur vie afin de cerner et de traiter l'impact du stress sur la santé.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Luminothérapie</b> (ou photothérapie)	Autorisée	L'exposition à la lumière directe du soleil ou à la lumière artificielle à des longueurs d'onde contrôlées afin de traiter une variété de troubles médicaux, y compris le trouble affectif saisonnier (TAS), les troubles du rythme circadien du sommeil et de l'éveil, et les infections des plaies cutanées.	Thérapie dans le domaine public. [traduction] « La luminothérapie peut être considérée comme un traitement efficace de la dépression saisonnière, mais les preuves disponibles proviennent d'études méthodologiquement hétérogènes avec des échantillons de taille petite à moyenne, ce qui nécessite des essais cliniques plus importants et de haute qualité <sup>9</sup> . »
<b>Thérapie au lithium</b>	Interdite	Certains composés du lithium, également connus sous le nom de sels de lithium, sont utilisés comme médicaments psychiatriques, principalement pour les troubles bipolaires et les troubles dépressifs majeurs. Le lithium est pris par voie orale (par la bouche).	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser ces médicaments. Risque élevé de préjudice pour les patients.
<b>Thérapie au laser à faible intensité (TLFI), thérapie au laser froid, photobiomodulation (PBM)</b>	Autorisée	Applique des lasers à faible intensité (faible puissance) ou des diodes électroluminescentes (DEL) à la surface du corps.	Domaine public. Une recherche dans PubMed a permis d'identifier plusieurs utilisations de la TLFI, en particulier dans le traitement de la fibromyalgie.
<b>Asticot-thérapie</b> (également connue sous le nom de larvothérapie)	Interdite	Type de biothérapie consistant à introduire des asticots (larves de mouches) vivants et désinfectés dans les plaies de la peau et des tissus	Dans le domaine public, mais la thérapie ne fait pas partie de l'éducation et de la formation des DN. La thérapie va au-delà des

<sup>9</sup> [The Efficacy of Light Therapy in the Treatment of Seasonal Affective Disorder: A Meta-Analysis of Randomized Controlled Trials](#). Pjerk et coll, 2019. PMID : 31574513.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en <a href="#">clicquant ici</a> .	12
--	----

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		mors d'un être humain ou d'un autre animal qui ne guérissent pas, dans le but de nettoyer les tissus nécrosés (morts) à l'intérieur d'une plaie (débridement) et de les désinfecter.	connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Thérapie magnétique</b>	Autorisée	Comprend le faible champ magnétique statique produit par un aimant permanent placé sur le corps. Elle est similaire à la thérapie électromagnétique, qui utilise un champ magnétique généré par un appareil fonctionnant à l'électricité. Les produits de magnétothérapie peuvent comprendre des bracelets, des bijoux, des couvertures et des enveloppements contenant des aimants.	Domaine public. Une recherche dans PubMed a permis de trouver de nombreuses études, mais il n'y a pas de résultats concluants sur l'efficacité de cette thérapie.
<b>Thérapie par résonance magnétique</b> (également, stimulation magnétique transcrânienne)	Interdite	Processus de diagnostic et de traitement des maladies par l'application au corps de rayonnements électromagnétiques (REM), tels que les ondes radio, à partir d'un appareil alimenté par l'électricité	La thérapie ne fait pas partie du champ d'application de la profession, car elle va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement des DN.
<b>Mésothérapie</b>	Interdite	Injections intradermiques ou sous-cutanées de préparations pharmaceutiques, d'enzymes, d'hormones, d'extraits de plantes, de vitamines et/ou d'autres ingrédients tels que l'acide hyaluronique	L'efficacité clinique de cette thérapie n'est pas démontrée par la littérature scientifique. Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à administrer ces médicaments par injection ou par perfusion intraveineuse.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Thermothérapie par micro-ondes</b>	Interdite	Type de traitement dans lequel le tissu corporel est chauffé par irradiation à micro-ondes afin d'endommager et de tuer les cellules cancéreuses ou de rendre les cellules cancéreuses plus sensibles aux effets de la radiation et de certains médicaments anticancéreux	La thérapie ne fait pas partie du champ d'application de la profession, car elle va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement des DN.
<b>Chirurgie mineure</b>	Interdite	Une opération sur les structures superficielles du corps ou une procédure de manipulation qui ne comporte pas de risque sérieux pour le patient.	La thérapie ne fait pas partie du champ d'application de la profession, car elle va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement des DN. Cet acte autorisé pour les interventions chirurgicales mineures ne relève pas des DN en Ontario.
<b>Thérapie par anticorps monoclonaux</b>	Interdite	Les principales applications sont le cancer, les maladies auto-immunes, l'asthme, les greffes d'organes, la prévention des caillots sanguins et certaines infections.	Nécessite des substances dont l'administration par injection ou perfusion intraveineuse n'est pas autorisée en Ontario.
<b>Musicothérapie</b> (ou sonothérapie).	Autorisée	L'utilisation d'interventions musicales pour améliorer le bien-être, réduire le stress et distraire les patients des symptômes désagréables <sup>10</sup> .	Thérapie dans le domaine public.
<b>Manipulation naturopathique</b>	Autorisée, sous conditions	Réalignement des os et des articulations du corps pour accroître la mobilité et corriger les problèmes d'alignement.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession. Utilisation par les DN autorisée en Ontario.

<sup>10</sup> [Music as therapy](#). Kemper et Danhauer. PMID : 15813154

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en <a href="#">cliquant ici</a> .	14
---	----

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Thérapie neuronale</b>	Interdite	Système de traitement visant à soulager la douleur chronique et la maladie par l'injection d'anesthésiques locaux dans les cicatrices, les nerfs périphériques, les ganglions autonomes, les points de déclenchement, les glandes et d'autres tissus <sup>11</sup> .	Les DN ne sont pas autorisés à administrer des anesthésiques par injection.
<b>Conseils nutritionnels</b>	Autorisée	Conseiller les patients sur leur régime alimentaire et leur nutrition afin d'améliorer leur santé, y compris l'utilisation de compléments et l'élimination d'aliments.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Oncothérapie</b> (ou électro-hyperthermie modulée)	Interdite	Traitement qui chauffe les cellules malignes de manière sélective, en concentrant l'énergie dans la tumeur afin d'induire l'autodestruction des cellules malignes. L'effet de l'oncothérapie est synergique avec la radiothérapie et de nombreux médicaments de chimiothérapie.	La thérapie ne fait pas partie du champ d'application de la profession, car elle va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement des DN.
<b>Ozonothérapie</b> (également ozonothérapie bio-oxydante)	Interdite	Traitement qui introduit de l'ozone ou des ozonides dans l'organisme par diverses voies d'administration. La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis interdit toute utilisation médicale de l'ozone [traduction] « pour toute affection médicale pour laquelle	Représente un risque important de préjudice pour les patients. Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser ce médicament.

<sup>11</sup> [Neural therapy](#). BL Frank. Physical Medicine and Rehabilitation Clinics of North America. PMID : 10516978.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en <a href="#">cliquant ici</a> .	15
---	----

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		il n'existe pas de preuve d'innocuité et d'efficacité ».	
<b>Thérapie photodynamique</b> (également thérapie par cytoluminescence, thérapie par laser)	Interdite	Forme de photothérapie faisant appel à la lumière et à une substance chimique photosensibilisante utilisée en conjonction avec l'oxygène moléculaire pour provoquer la mort cellulaire.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à administrer substance chimique par injection ou perfusion intraveineuse
<b>Thérapie au plasma riche en plaquettes</b>	Interdite	Traitement consistant à prélever du sang sur un patient, à séparer les plaquettes et à les réinjecter dans le même patient.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à administrer du sang et des plaquettes par voie intraveineuse.
<b>Thérapies prescrites dans le cadre de l'exercice de la psychothérapie</b>	Interdite	Les thérapies qui relèvent de l'acte autorisé de la psychothérapie, y compris, mais sans s'y limiter nécessairement, les thérapies suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thérapies cognitives et comportementales</li> <li>• Thérapies expérientielles et humanistes</li> <li>• Thérapies psychodynamiques</li> <li>• Thérapies somatiques</li> <li>• Thérapies systémiques et collaboratives</li> </ul>	Ces thérapies relèvent de l'acte autorisé de la psychothérapie.
<b>Thérapie par prescription</b>	Autorisée, sous conditions	La prescription de médicaments approuvés à des patients pour le traitement ou la prévention de maladies.	Utilisation autorisée par les DN qui ont satisfait à la norme d'exercice en matière de prescription.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [clicquant ici](#).



Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Principes de la médecine traditionnelle chinoise</b>	Autorisée	L'utilisation des principes de la médecine traditionnelle chinoise dans le cadre de l'exercice naturopathique, tant pour le diagnostic que pour le traitement des affections.	Fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Prolothérapie</b>	Interdite	Traitement par injection utilisé dans les affections musculo-squelettiques chroniques. La prolothérapie consiste à injecter une solution irritante dans un espace articulaire, un ligament affaibli ou une insertion tendineuse afin de soulager la douleur. Le plus souvent, le dextrose hyperosmolaire (un sucre) est la solution utilisée; la glycérine, la lidocaïne (un anesthésique local couramment utilisé), le phénol et le morrhuate de sodium (un dérivé de l'extrait d'huile de foie de morue) sont d'autres agents couramment utilisés. L'injection est administrée au niveau des articulations, des ligaments ou des tendons, à l'endroit où ils sont reliés à l'os.	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser ces médicaments.
<b>Radiothérapie</b> (également thérapie Auger, curiethérapie)	Interdite	Traitement utilisant des rayonnements ionisants, généralement administré dans le cadre d'une thérapie anticancéreuse afin de tuer ou de contrôler la croissance des cellules malignes. Il est normalement délivré	Les DN en Ontario ne sont pas autorisés à utiliser les appareils de radiothérapie (accélérateur linéaire de particules)

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		par un accélérateur linéaire de particules.	
<b>Ludothérapie</b>	Autorisée	Un processus systématique qui utilise les activités récréatives (loisirs) et autres comme interventions pour répondre aux besoins évalués des personnes souffrant de maladies et/ou de conditions invalidantes, comme moyen de santé psychologique et physique, de rétablissement et de bien-être.	Thérapie dans le domaine public.
<b>Thérapie de réhydratation</b>	Autorisée	Cherche à inverser la déshydratation en reconstituant l'eau et les électrolytes perdus. L'eau et les électrolytes peuvent être administrés par différentes voies, notamment par voie orale, intraveineuse et rectale.	L'utilisation orale serait considérée comme relevant du domaine public. L'administration par injection ou par voie intraveineuse de certaines substances intraveineuses pertinentes est autorisée.
<b>Thérapie respiratoire</b>	Interdite	La thérapie respiratoire, pratiquée par des inhalothérapeutes, comprend un large éventail de traitements destinés à faciliter la respiration et à soutenir le travail du cœur, y compris l'administration d'oxygène et de médicaments pour faciliter la respiration.	Les DN de l'Ontario n'ont pas été formés à cette discipline et n'ont pas les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour l'exercer.
<b>Thérapie par la plongée sous-marine</b>	Autorisée	Un type de traitement qui consiste en différentes techniques et différents exercices de plongée sous-marine. Les éléments essentiels sont la prise de conscience du corps, la création de liens sociaux et les techniques de	Thérapie dans le domaine public.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
		respiration. L'objectif est d'améliorer le bien-être physique et psychologique.	
<b>Thérapie sexuelle</b>	Interdite	La thérapie sexuelle moderne intègre souvent des techniques psychothérapeutiques et médicales, telles que le Viagra (sildénafil) et le Cialis (tadalafil) pour augmenter la réponse érectile et le Paxil (paroxétine) pour traiter l'éjaculation précoce. Les sexologues aident les personnes qui rencontrent des problèmes à les surmonter et à retrouver ainsi une vie sexuelle active et saine.	Cet acte autorisé de psychothérapie ne relève pas des DN. L'utilisation des médicaments nécessaires par les DN en Ontario n'est pas autorisée.
<b>Orthophonie</b>	Interdite	L'évaluation, le traitement et la prévention des troubles de la communication, y compris les troubles du langage expressif et mixte réceptif-expressif, les troubles de la voix, les troubles du son de la parole, la disflurence, les troubles pragmatiques du langage et les difficultés de communication sociale, ainsi que les troubles de la déglutition à tous les stades de la vie.	Les DN de l'Ontario n'ont pas été formés à cette discipline et n'ont pas les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour l'exercer.
<b>Thérapie TENS</b>	Autorisée	L'utilisation de la stimulation nerveuse électrique transcutanée (TENS) impliquant l'utilisation d'un courant électrique léger pour soulager la douleur.	Doit être fournie avec un appareil dont Santé Canada autorise la vente au Canada.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Massage thérapeutique</b>	Autorisée	L'utilisation d'une ou plusieurs techniques de massage pour mobiliser les tissus mous afin de réduire le stress, diminuer la douleur et améliorer le calme et le bien-être. La thérapie Bowen est considérée comme un sous-ensemble de cette thérapie.	Thérapie du domaine public qui fait partie des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Thermothérapie</b> (ou thérapie par la chaleur).	Autorisée	L'utilisation de la chaleur dans le cadre d'une thérapie, notamment pour soulager la douleur et améliorer la santé. Elle peut prendre la forme d'un linge chaud, d'une bouillotte, d'ultrasons, d'un coussin chauffant, d'un enveloppement Hydrocollator, d'un bain à remous, d'un enveloppement sans fil pour la thérapie par la chaleur FIR, et d'autres encore.	Thérapie dans le domaine public.
<b>Oxygénothérapie continue transdermique</b> (également appelée oxygénothérapie diffuse continue)	Interdite	Technique de fermeture des plaies chroniques et aiguës qui couvre une plaie d'oxygène sur une base de 24 heures jusqu'à ce que la plaie guérisse.	Le traitement des plaies ne fait pas partie de l'éducation et de la formation des DN. La thérapie va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Thérapie par ultrasons</b>	Autorisée, sous conditions.	L'utilisation des ultrasons à des fins thérapeutiques en détectant et en traitant divers problèmes musculo-squelettiques, notamment la douleur, les lésions tissulaires et les spasmes musculaires.	Thérapie dans le domaine public. Doit être fournie avec un appareil dont Santé Canada autorise la vente au Canada.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [clicquant ici](#).

Thérapie	Proposition d'inclusion/exclusion	Objectif connu	Motif
<b>Thérapie par la lumière ultraviolette</b> (également lumineothérapie, photothérapie ultraviolette)	Autorisée, sous conditions.	Traitement du psoriasis, des troubles cutanés atopiques, du vitiligo et d'autres maladies de la peau. Il existe deux traitements principaux : Les UVB, qui sont les plus courants, et les PUVA. Les régimes de traitement typiques impliquent une courte exposition aux rayons UVB 3 à 5 fois par semaine dans un hôpital ou une clinique.	Thérapie dans le domaine public. Ne peut être fournie qu'à l'aide d'un dispositif dont Santé Canada a approuvé la vente au Canada.
<b>Urinothérapie</b>	Interdite	L'application d'urine humaine à des fins médicinales ou cosmétiques, y compris la consommation de sa propre urine et le massage de sa peau ou de ses gencives avec sa propre urine.	Thérapie dans le domaine public, mais une recherche dans PubMed n'apporte que peu de preuves scientifiques de l'efficacité de cette thérapie. La thérapie ne fait pas partie de l'éducation et de la formation des DN. La thérapie va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Thérapie d'éveil</b>	Interdite	La thérapie d'éveil peut comprendre une privation partielle de sommeil, qui consiste généralement à limiter la durée du sommeil à 4-6 heures, ou une privation totale de sommeil, qui consiste à rester éveillé pendant plus de 24 heures consécutives.	Thérapie dans le domaine public, mais la thérapie ne fait pas partie de l'éducation et de la formation des DN. La thérapie va au-delà des connaissances, des compétences et du jugement de la profession.
<b>Thérapie Waon</b> (également thérapie infrarouge)	Autorisée, sous conditions.	Utilise un sauna infrarouge qui émet une lumière infrarouge sous forme de chaleur rayonnante qui est absorbée par la surface de la peau.	Doit être fournie à l'aide d'un appareil dont Santé Canada autorise la vente au Canada.

Si vous souhaitez proposer des modifications à Proposition d'inclusion/d'exclusion ou à Objectif connu, ou encore fournir des renseignements sur une nouvelle thérapie, veuillez le faire en [cliquant ici](#).